

Reconnaître l'excellence : encore et toujours

RÈGLEMENTS CONCOURS DUNAMIS 2009

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en affaires et légalement constitué depuis le 1^{er} janvier 2007 (relève familiale : minimum 5 ans).
- L'entreprise doit posséder une adresse d'affaires à Laval.
- Une nouveauté cette année, chaque catégorie possède ses propres critères d'évaluation.

EXIGENCES

- Vous devez joindre à votre dossier une lettre d'attestation de saine santé financière signée de votre firme comptable ou de votre institution financière en vue d'appuyer votre candidature.

MOTIFS DE REFUS DE CANDIDATURES, ENTRE AUTRES :

- Une entreprise commanditaire du Concours Dunamis ne peut présenter sa candidature dans la catégorie qu'elle commande mais peut le faire dans toute autre catégorie.
- Une entreprise paragonnementale ou une filiale contrôlée majoritairement par celle-ci ne peut présenter sa candidature.
- Une entreprise ne peut présenter sa candidature si un de ses représentants siège au comité organisateur ou s'il est membre du jury du Concours.
- Pour la catégorie «Jeune cadre, entrepreneur ou professionnel», la personne présentant sa candidature ne peut être impliquée personnellement comme membre du conseil d'administration, du jury ou du comité organisateur.
- Une entreprise lauréate d'un Dunamis 2008 ne peut présenter sa candidature dans la même catégorie, mais pourra dans une autre.
- Un dossier de candidature présenté en version manuscrite sera refusé.

INSCRIPTION POUR POSER UNE CANDIDATURE

Pour être admissible au Concours Dunamis, il faut inscrire votre entreprise dans l'une des catégories représentant son secteur d'activités. Veuillez noter que l'entreprise peut également poser sa candidature dans une deuxième catégorie de son choix. La date limite pour retourner le formulaire d'inscription a été fixée au 30 janvier 2009 à 16h. Cette date peut être reportée par la CHAMBRE, à sa seule discrétion. Sur réception du formulaire, le dossier de mise en candidature sera envoyé par courriel.

Reconnaître l'excellence : encore et toujours

Il est obligatoire de soumettre le dossier de candidature complet incluant le questionnaire d'évaluation dûment rempli et la lettre d'attestation de bonne santé financière signée par la firme comptable ou l'institution bancaire qui a validé votre santé financière. La date limite pour le dépôt des dossiers de candidature a été fixée au 19 février 2009 à 16 h.

VÉRIFICATION ET JURY

La firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés agira à titre de vérificateur. Ainsi, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval pourra compter sur les services d'avocats pour superviser les délibérations du jury. La firme s'assurera que les conditions d'admissibilité soient respectées dans leur intégralité et transmettra les dossiers de candidatures aux membres du jury.

Il reviendra aux membres du jury de décider des entreprises et des personnalités qui seront finalistes selon la qualité des dossiers et la note de passage établie et de déterminer parmi celles-ci, les lauréats dans chaque catégorie selon les grilles d'évaluation et de pondération élaborées et soumises par la Chambre.

Le jury se réserve le droit de reclasser certaines candidatures. De plus, le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix dans une catégorie, si la note de passage n'est pas atteinte.

Afin de garantir la crédibilité de la démarche de sélection des entreprises et personnalités finalistes ainsi que des lauréats, un engagement de confidentialité a été signé par tous les jurés.

ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET SÉLECTION DES LAURÉATS

Les membres du jury sont sélectionnés par le comité organisateur afin de procéder à la sélection d'un lauréat pour chaque catégorie. Le jury se compose de plusieurs gens d'affaires provenant en majorité de l'extérieur de Laval et se divise en sous-comités selon les différentes catégories lors des délibérations. Le jury procède à l'analyse de tous les dossiers sous la supervision d'un avocat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés qui a la responsabilité d'appliquer le code d'éthique pour assurer la crédibilité des délibérations.

Un des membres du jury est nommé par le comité organisateur pour agir à titre de président du jury. S'il y a apparence de conflit d'intérêt pour un juré lors de l'analyse d'un dossier de candidature, le juré sera alors remplacé par le président du jury.

Tout membre du jury doit dénoncer tout conflit d'intérêt potentiel qu'il a ou peut avoir avec une candidature et il ne peut participer de quelque façon que ce soit à l'évaluation de cette candidature ni prendre part à aucune décision affectant cette candidature. Ce juré doit sortir de la salle de délibérations. Seules les notes attribuées par les membres du sous-comité du jury et celle du président du jury seront considérées dans l'évaluation de la candidature.

Reconnaître l'excellence : encore et toujours

Dans le cas d'une égalité entre deux candidatures, le président du jury dispose d'un vote additionnel et décidera du gagnant.

Pour l'ensemble des catégories, le jury procède à l'évaluation de toutes les candidatures, selon son propre secteur d'activités, sur la base des informations contenues dans le questionnaire et la lettre d'attestation de bonne santé financière.

Le comité du jury peut écarter toute candidature au motif que les informations contenues au questionnaire d'évaluation et à la lettre d'attestation de bonne santé financière sont fausses ou trompeuses.

Les membres du jury ne peuvent communiquer directement avec un candidat.

Chaque membre du jury attribue, à l'aide d'une grille d'évaluation préalablement établie par le comité organisateur, une note à tous les candidats conformément aux critères d'évaluation établis dans chaque catégorie.

Les dossiers de candidature ainsi que les grilles d'évaluation du jury seront remis au gestionnaire du projet pour valider la compilation des notes. Le tout sera contre-vérifié par le comité organisateur.

À la suite de la désignation des lauréats, les dossiers de candidatures, incluant les grilles d'évaluation, seront remis à la Chambre de commerce et d'industrie de Laval.

DÉVOILEMENT DES FINALISTES

Les entreprises et les personnalités finalistes seront dévoilées le soir du *Gala Dunamis* qui aura lieu à la salle André Mathieu, le 8 avril 2009.

ANNONCE DES LAURÉATS

Les lauréats seront dévoilés le soir du *Gala Dunamis* qui aura lieu à la salle André Mathieu, le 8 avril 2009.

CONFIDENTIALITÉ

La Chambre de commerce et d'industrie de Laval, les membres du jury, les membres du comité organisateur ainsi que toute autre personne ayant pris connaissance de tout document concernant une candidature doivent respecter la confidentialité des informations qui leur sont transmises, par écrit ou verbalement, dans le cadre du *Concours Dunamis*. La Chambre de commerce et d'industrie de Laval conservera tous les dossiers de candidatures en toute confidentialité.